

# Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 116 Introduction aux techniques de productions agricoles alternatives			
Code	AGSA1B16	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Jean-Pierre ESTIEVENART</b> (jean-pierre.estievenart@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement introduit le concept de "techniques de production agricoles alternatives". C'est à dire qu'elle explique dans un premier temps à quoi ces techniques sont des alternatives. Une remise en contexte est effectuée en parlant de l'agriculture dite "conventionnelle" en présentant son émergence et ses principales caractéristiques.

Dans un second temps, l'unité d'enseignement expose différents modèles et différentes techniques d'agriculture dits "alternatifs" ou "durables".

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 5 **Compétence 5 : Appliquer les principes des sciences et du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
  - 5.1 Appliquer les principes des sciences à tous les domaines de l'agronomie
  - 5.2 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
  - 5.3 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
  - 5.4 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé.
- Compétence 6 **Compétence 6 SADL : Collaborer, gérer ou développer des unités de production (péri)urbaine ou de services dans les secteurs du maraichage biologique en permaculture, de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'écopâturage et de l'agro-alimentaire**
  - 6.1 Raisonner et mettre en œuvre les techniques de production durable en permaculture, en agroécologie, biodynamisme, écopâturage, agroforesterie, ...
  - 6.2 Connaître, comprendre et expliquer les principes spécifiques des interactions entre plantes, animaux et sol,
  - 6.3 Favoriser la réintroduction des races rustiques, des anciennes variétés et de l'agroforesterie,
  - 6.7 Gérer les stocks et les flux des intrants, des productions et des produits phytopharmaceutiques et/ou vétérinaires en favorisant les filières bio.

### Acquis d'apprentissage visés

Les étudiant.e.s :

- Cernent le contexte et les impacts négatifs des modèles agricoles dominants
- Définissent et distinguent les différents modèles agricoles alternatifs
- Comprennent les principes de bases des modèles agricoles alternatifs
- Connaissent les techniques de production alternatives de base
- Intègrent le concept de développement durable en agriculture

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA1B16A Introduction aux techniques de productions agricoles alternatives 48 h / 4 C

### **Contenu**

#### **I. L'agriculture dite "conventionnelle"**

#### **II. Notion de développement durable et d'agro-écologie**

#### **III. Les principaux modèles agricoles dits "alternatifs"**

**Mots clés** : agriculture conventionnelle, révolution verte, marchés économiques, révolution industrielle, impacts environnementaux, impacts sociaux, impacts économiques, politique agricole commune, développement durable, biodiversité, écologie, qualité nutritive, lutte biologique, gestion adventices, agro-écologie, permaculture, agroforesterie, bio-intensif, maraîchage, cultures, élevage, certification bio, bocages, haies, zones humides, coopératives...

### **Démarches d'apprentissage**

- Cours en classe avec support de cours
- Visionnage et analyse de capsules vidéos traitant de différents sujets
- Visite et analyse de ferme(s) employant des techniques alternatives en maraîchage et/ou élevage et/ou grandes cultures
- Réalisation de travaux journaliers en lien avec la matière vue au cours

**IMPORTANT : Les visites sont obligatoires. En cas d'absence à une visite, prévues à l'horaire, l'étudiant.e préviendra le secrétariat ainsi que l'enseignant le plus rapidement possible. Une absence à une visite non couverte par un certificat médical ou un motif légitime sera sanctionnée par une note nulle à l'évaluation continue liée à cette visite.**

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Questions lors du cours avec ou sans aide d'outils numériques
- Devoirs sous forme de questions en ligne
- Mise à disposition des sources à la fin du support
- Rappel de la matière vue au cours précédent en début de chaque cours

### **Sources et références**

[1] Gailliez S., 2012, « Cours d'aménagement des territoires non urbanisés, l'agriculture en Wallonie », cours donné dans le cadre de la formation de promotion sociale de conseiller en

environnement à l'ITA de Soignies

- [2] Direction générale Statistique et information économique, 2013, "Chiffres clés de l'agriculture", édité par le SPF finance, pp.9
- [3] E. Branquart et F. Ronveaux, « Créer une mare au naturel dans son jardin », édité par le SPW
- [4] Burel F. et al, 2008, « Agriculture et biodiversité, chapitre 1 : les effets de l'agriculture sur la biodiversité », Rapport d'expertise réalisé par l'INRA
- [5] SPW, 2019, « Rapport sur l'état de l'environnement wallon », édité par le SPW
- [6] J.-L. Coppée et C. Noiret, 2008, « Les vergers traditionnels et les alignements d'arbres têtards », édité par le SPW
- [7] Pousset J., 2012, « Traité d'agroécologie- Pour une agriculture durable », édition France Agricole
- [8] Site web visité le 22/02/2017, « Qu'est ce que l'agroécologie? »  
URL : <http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie>
- [9] ,2009, « Précis d'écologie », Editions Dunod
- [10] Site visité le 28/07/2022, Le rapport Brundtland.pdf  
URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- [11] Voir le documentaire « Notre poison quotidien » réalisé par Marie-Monique Robin, produit par Arte France
- [12] Site visité le 25/09/2022, Données de la banque mondiale « Agriculture, % des territoires occupés »  
URL : <https://donnees.banquemondiale.org/indicator/>
- [13] Raven et al., 2011, « Environnement », éditions De Boeck, pp.553
- [14] Roger Dajos, 2006, « Précis d'écologie », éditions Dunod, pp.395
- [15] Jean Gadrey, 2015, « Adieu à la croissance », éditions Alternatives Economiques
- [16] Lydie Suty, 2010, "La lutte biologique", éditions Educagri
- [17] Tchak N°7, octobre-novembre 2021, article "Les tomates de la honte", pp16-23,
- [18] Christophe Curci & Benjamin Broustey, 2016, "Méthodologie et outils clés du design en permaculture", éditions Imagine un Colibri
- [19] Site web visité le 05/09/2022 AWAF - Agence Wallonne pour l'agroforesterie  
URL : <https://www.awaf.be/>
- [20] Site web visité le 26/09/2022 MABD - Mouvement de l'agriculture biodynamique  
URL : <https://www.bio-dynamie.org/>
- [21] Site web visité le 20/09/2022 Asso Prommata  
URL : <http://assoprommata.org/>

...

Les sources et références peuvent être en anglais

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Les supports de cours
- Les questions "travaux journaliers" auxquelles il est nécessaire de répondre avant le cours suivant

Les supports de cours et autres contenus peuvent être en anglais

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation de ce cours porte sur l'ensemble de la matière vue lors des 48h00 de cours.

L'étudiant.e est évalué à la fois sur de la production journalière et au moyen d'évaluations.

**L'évaluation est scindée en deux parties.**

**1) Une évaluation dispensatoire est organisée en janvier pour la matière du premier quadrimestre.**

Si l'étudiant.e a une note globale > ou = à 13/20 à la fin du premier quadrimestre (travaux journaliers + évaluation de janvier). Il.elle est dispensée de cette matière pour le reste de l'année académique. La note du Q1 est utilisée comme note pour les questions en lien avec la matière du premier quadrimestre.

## 2) Une évaluation finale en juin reprenant soit :

a) La matière du second quadrimestre pour les étudiant.e.s ayant réussis le premier quadrimestre (seuil de dispense à 13/20)

b) La matière du premier et du second quadrimestre pour les étudiant.e.s n'ayant pas obtenu la dispense en janvier (résultats de janvier strictement inférieur à 13/20)

**Les points liés au travail journalier interviennent pour 10% de la note finale du Q1, du Q2 et du Q3**

**RAPPEL : Une absence à une visite non couverte par un certificat médical ou un motif légitime sera sanctionnée par une note nulle à l'évaluation continue liée à cette visite.**

## 3) En cas d'échec en juin, l'étudiant.e devra représenter :

1) La matière du second quadrimestre pour les étudiant.e.s ayant réussi le premier quadrimestre (seuil de réussite 13/20)

2) La matière du premier et du second quadrimestre pour les étudiant.e.s n'ayant pas réussi en janvier et en juin (résultat de janvier strictement inférieur à 13/20 et échec en juin)

L'étudiant est soumis au RGE, au ROI et aux règlements spécifiques.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10	Evc	10		10
Période d'évaluation	Eve	90	Exe	90	Exe	90

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

## Dispositions complémentaires

- Evaluation du Q1 : les points obtenus aux Q1 sont conservés si la note est égale ou supérieure à 13/20. Dans ce cas, l'étudiant n'est plus interrogé sur cette matière lors de l'examen et la note de l'interrogation est utilisée comme note pour les questions en lien avec la matière de l'interrogation.

Si la note obtenue à l'interrogation est inférieure à 13/20, l'examen de juin portera sur l'ensemble de la matière de l'unité d'enseignement.

En cas d'absence à l'interrogation, il n'y a pas possibilité de la représenter.

En cas d'absence non couverte par un certificat médical ou un motif légitime (laissé à l'appréciation de la direction), une note PP sera attribuée au cours, la note de l'interrogation faisant partie intégrante de l'évaluation du cours.

- En cas d'évaluation au Q2 : dispositions identiques à celles du Q1.

- En cas d'évaluation au Q3 : les points du premier quadrimestre restent pris en compte si ils sont > ou = à 13/20

L'étudiant est soumis au RGE, au ROI et aux règlements spécifiques.

**Les points d'évaluation continue interviennent pour 10% des notes de chaque quadrimestre.**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).